



Acte certifié exécutoire

Adopté par le préfet : 01/06/2017

Publication : 01/06/2017

Une autre vie s'invente ici

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Délibération 2017 CS 46 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONVENTION DE MECENAT AVEC L'OCCITANE POUR LA VALORISATION DE LA PLANTE INULA MONTANA

L'an deux mille dix-sept et le 18 mai à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 mai, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Laurence PONCHON, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Christiane NAJI, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Nelly BAJOLLE, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Philippe ROUX, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Pascal DEPOISSON, Pierre PESSEMESSE, Daniel LÉCORNEC, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Anne-Cécile REUS à Fernand PEREZ

Messieurs

Jacques DECUIGNIERES à André BERGER
Jean-Daniel DUVAL à Jacqueline COMBE
Francis FARGE à Gisèle MAGNE
Mathias MEIGNAN à Arnaud BOUTET
Pierre POURCIN donne pouvoir à André BOUFFIER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN, Bénédicte MARTIN, Geneviève RECUBERT

Monsieur Rémy RAYE

Etaient aussi présents

Mesdames Marie-Christine KADLER, Sandrine REDENTI

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment les objectifs :

A.1.1 : Développer la connaissance scientifique

C.1.3 : Mobiliser le parc sur des projets agricoles structurants pour le territoire ;

Considérant le programme sur la valorisation de sa biodiversité et la gestion raisonnée de ses ressources, le Parc naturel régional du Luberon souhaite poursuivre ses travaux conduits depuis 2014 sur la plante méditerranéenne commune et oubliée, Inula montana disposant des mêmes propriétés thérapeutique d'Arnica montana.

Considérant la proposition de mécénat d'entreprise de l'Occitane à hauteur du coût de cette opération, évalué à 6 860 €,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

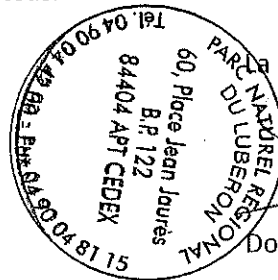
- **APPROUVE** le programme décrit ci-dessus et son budget de financement

Dépenses (estimation)		Recettes	
Travaux de production et optimisation plants	3 900	Mécénat Occitane	6 860
Plaquette de communication : conception et impression	1 816		
TVA non récupérable	1 144		
Total	6 860	Total	6 860

- **APPROUVE** les termes de la convention de mécénat ci-jointe ;

- **AUTORISE** sa Présidente à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en application.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

- Convention